

## Nouvelles modalités d'inscriptions 2020-2021

*Vacances uniquement*

- Une permanence pour les inscriptions aura lieu 3 semaines avant chaque période de vacances ( 1 mois pour les vacances d'été )
- Une demande d'inscription hors permanence pourra être prise en compte dans la limite des places disponibles, par mail : [alsh@saint-medard-sur-ille.fr](mailto:alsh@saint-medard-sur-ille.fr)
- Lieu : **Salle d'étude**, côté école élémentaire.

### Permanences des inscriptions

- Vacances d'automne : **vendredi 25 septembre**, 15h45-18h45
- Vacances de Noël : alsh fermé
- Vacances d'hiver : **vendredi 29 janvier**, 15h45-18h45
- Vacances de printemps : **vendredi 2 avril**, 15h45-18h45
- Vacances d'été (Juillet et Août) : **vendredi 4 juin**, 15h45-18h45

### Modalités d'inscription

Le **dossier d'inscription** (fiche de renseignement + fiche sanitaire) doit être complet avant la première présence de l'enfant.

Le **paiement des présences** à l'accueil de loisirs se fait à l'inscription. Toute journée ou demi-journée réservée et non annulée dans les délais, sera due à l'accueil de loisirs, sauf en cas de justificatif médical.

Au terme de chaque période de vacances :

- La facture vous sera transmise.
- Encaissement du paiement .
- Si la facture donne lieu à une modification, un nouveau paiement vous sera demandé.

**Annulation sans justificatif** : une semaine avant le premier jour de présence de l'enfant.